



Communications
Canada

**ACCÈS À L'INFORMATION
ET
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

RAPPORT ANNUEL 1988-1989

Canada

COMMUNICATIONS CANADA
RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
1988-1989



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction	
<u>RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION</u>	
A) Statistiques	5
B) Interprétation des statistiques	7
C) Pratiques et procédures	9
D) Politiques institutionnelles	11
E) Délégation des pouvoirs	11
F) Enquêtes	11
G) Sujets des demandes de l'accès à l'information	13
<u>RAPPORT SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</u>	
A) Statistiques	35
B) Interprétation des statistiques	37
C) Pratiques et procédures	37
D) Politiques institutionnelles	38
E) Délégation des pouvoirs	39
F) Enquêtes	39
G) Divulgations de renseignements en vertu de l'alinéa 8(2)(e)	39
H) Fichiers Inconsultables	39
I) Utilisation et communication des renseignements personnels	39



RAPPORT SUR L'ACCÈS
À L'INFORMATION



INTRODUCTION

Cette année, le nombre de demandes de consultation officielle a effectivement diminué par rapport à celui des années précédentes, car bon nombre des demandes simples sont maintenant traitées officieusement. Comme les demandes deviennent plus complexes et plus exhaustives, il est de plus en plus évident qu'il faut absolument améliorer les mécanismes officiels de divulgation des renseignements pour pouvoir continuer de faire face à la charge de travail que représentent les demandes de consultation officielle et d'accès aux renseignements personnels. Des séances d'information détaillées sur l'accès ont été données à tout le personnel du Ministère pendant l'année, et il s'agit de l'un des principaux thèmes abordés. Le personnel du Secrétariat de l'accès à l'information consacre maintenant beaucoup de temps à la prestation de conseils aux chargés de programmes sur les façons de faciliter l'accès par des mécanismes officiels aux renseignements qui seraient normalement divulgués si une demande officielle était présentée. Nous espérons que la planification des programmes et des activités en fonction du principe de l'accès du public à l'information accroîtra la vitesse à laquelle nous pouvons répondre aux demandes et réduira les coûts pour tous les intéressés.

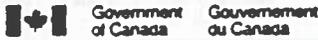
Ce rapport annuel ne reflète pas adéquatement les activités du Secrétariat d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels puisqu'il ne tient pas compte du changement d'orientation, soit du traitement de demandes formelles à une panoplie de fonctions de gestion d'information. Lors de la prochaine année fiscale, nous mettrons sur pied des nouvelles procédures qui nous permettront, par le biais des statistiques, de souligner d'avantage le travail qui est canalisé dans des activités telles la divulgation informelle de renseignements, la collecte d'information, la formation et les consultations.

Comme les années précédentes, le Ministère reçoit encore un bon nombre de demandes volumineuses sur des sujets névralgiques. Cette année, nous n'avons pas connu beaucoup de succès dans nos consultations avec nos demandeurs afin de négotier la portée de leurs demandes. Ces demandes ont un impact important sur le Secrétariat d'ATIP puisqu'il est moins en mesure de répondre aux autres demandes. C'est un problème administratif qui se manifeste chez plusieurs ministères, et nous recherchons toujours les mesures qui nous permettront de remédier cette situation.



A) STATISTIQUES

STATISTIQUES 1988-89



REPORT ON THE ACCESS TO INFORMATION ACT
RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period Période visée par le rapport April 1, 1988 to March 31, 1989
---	---

Source →	Media Médias 2	Assemblies Secteur universitaire 7	Business Secteur commercial 31	Organizations Organisme 15	Pages 14
----------	-------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------	-------------

I Requests under the Access to Information Act
Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Received during reporting period Reçus pendant la période visée par le rapport	70
Outstanding from previous periods En suspens depuis la période antérieure	14
TOTAL	84
Completed during reporting period Traités pendant la période visée par le rapport	69
Carried forward Reportées	15

II Disposition of requests completed
Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

1. All released Communiquées en totalité	38	6. Unable to process Traitement impossible	2*
2. Released in part Communiquées partiellement	10	7. Abandoned by applicant Abandon de la demande	11
3. Nothing disclosed (excluded) Aucune communication (exclusion)		8. Treated informally Traitement non officiel	4
4. Nothing disclosed (error) Aucune communication (erreur)	2	TOTAL	69
5. Transferred Transférées	2		

* Information did not exist

III Exemptions invoked
Exemptions invoquées

s. 13 (1) (a)		s. 16 (1) (a)	2	s. 16 (b)		s. 21 (1) (a)	1
(b)		(b)		(b)		(b)	1
(c)		(c)	2	(c)		(c)	
(d)		(d)	2	s. 16 (1)	2	(d)	2
s. 14	1	s. Par. 16 (2)	2	s. Art. 20 (1) (a)		s. A. 22	
s. 16 (1) Information rel. Raisons étir.	4	s. 16 (2)	2	(b)	3	s. A. 23	1
Defence Défense	3	s. 17	2	(c)	3	s. A. 24	1
Subversive activities Activités subversives	3	s. 18 (a)		(d)	1	s. A. 28	

IV Exclusions and
Exclusions classées

s. Art. 66 (a)		s. Art. 66 (1) (a)	
(b)		(b)	1
(c)		(c)	
s. Art. 66 (1) (a)	2	(b)	
(b)		(b)	1

V Completion time
Date de traitement

30 days or under 30 jours ou moins	48
31 to 60 days De 31 à 60 jours	7
61 to 120 days De 61 à 120 jours	7
121 days or over 121 jours ou plus	7

VI Extensions
Prolongations

	30 days or under 30 jours ou moins	31 days or over 31 jours ou plus
Searching Recherche	1*	
Consultation	4*	15
Third party Tiers		
TOTAL	4	15

VII Translations
Traductions

Translations requested Traductions demandées	
Translations prepared Traductions préparées	English to French De l'anglais au français French to English De français à l'anglais

VIII Method of access
Méthode de consultation

Copies given Copies de l'origine	53
Examination Examen de l'original	
Copies and examination Copies et examen	

* 30 days for consultation and 30 days for searching for same request

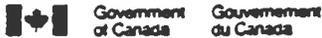
IX Fees
Frais

Net fees collected Frais net perçus			
Application fees Frais de demande	300.	Preparation Préparation	—
Reproduction	299.	Computer processing Traitement informatique	11,326
Searching Recherche	—	TOTAL	11,925
Fees waived Frais exemptés ou renoncés		No. of times Nombre de fois	\$
\$25.00 or under 25.00\$ ou moins		10	\$ 54.29
Over \$25.00 De plus de 25.00\$		1	\$162.50

X Costs
Coûts

Financed (all reasons) Financiers (raisons)	
Salary Traitement	\$131,995
Administration (O and M) Administration /fonctionnement et matériel	\$ 42,308
TOTAL	\$174,303
Person year utilization (all reasons) Années-personnes utilisées (raisons)	
Person year (decimal format) Années-personnes (nombre décimal)	3.50

STATISTIQUES 1987-88



REPORT ON THE ACCESS TO INFORMATION ACT
RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Institution COMMUNICATIONS CANADA		Reporting period / Période visée par le rapport April 1, '87 - March 31, '88
---	--	--

Source →	Media / Médias 8	Academic / Secteur universitaire 5	Business / Secteur commercial 31	Organization / Organisme 31	Public 9
----------	---------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	-------------

I Requests under the Access to Information Act / Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Received during reporting period / Reçus pendant la période visée par le rapport	84
Outstanding from previous periods / En suspens depuis la période antérieure	14
TOTAL	98
Completed during reporting period / Traités pendant la période visée par le rapport	84
Carried forward / Reportés	14

II Disposition of requests completed / Disposition prise à l'égard des demandes traitées

1. All obtained / Communication totale	14	6. Unable to process / Traitement impossible	3
2. Distorted in part / Communication partielle	20	7. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	7
3. Nothing obtained (excluded) / Aucune communication (exclusion)	7*	8. Treated informally / Traitement non officiel	7
4. Nothing obtained (except) / Aucune communication (exception)	2	TOTAL	84
5. Transferred / Transférés	4		

III Exceptions invoked / Exceptions invoquées *Information did not exist

S. Art. 19 (1) (a)		S. Art. 19 (1) (e)		S. Art. 19 (b)		S. Art. 21 (1) (a)	9
(b)		(e)		(b)		(b)	4
(c)		(e)		(b)	2	(b)	8
(d)		(e)		S. 19 (1) Par.	4	(d)	1
S. A. 16	3	S. Par. 19 (2)		S. Art. 20 (1) (a)	2	S. A. 22	
S. 19 (1) international rel. / Relations int.	4	S. Par. 19 (2)		(b)	12	S. A. 23	3
Détachés		S. 17 A.		(e)	13	S. A. 24	1
Subversive activities / Activités subversives		S. 18 (a) Art.		(e)	7	S. A. 25	

IV Delays cited / Délais cités

S. Art. 69 (a)		S. Art. 69 (1) (a)	4
(b)		(d)	5
(c)		(e)	3
S. Art. 69 (1) (a)	5	(f)	1
(b)		(g)	7

V Completion time / Délai de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	66
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	2
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	8
121 days or over / 121 jours de plus	8

VI Exemptions / Exemptions

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours de plus
Searching / Recherche		
Computation		14
Third party / Tiers		4
TOTAL		18

VII Translations / Traductions

Translations requested / Traductions demandées	
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français
	French to English / De français à l'anglais

VIII Method of access / Méthode de consultation

Copies given / Copies de l'original	66
Examination / Examen de l'original	
Copies and examination / Copies et examen	1

IX Fees / Frais

Not fees collected / Frais non perçus		
Application fees / Frais de demande	355.-	Preparation / Préparation
Reproduction	164.-	Computer processing / Traitement informatique
Searching / Recherche		TOTAL
		2931.75
Fees waived / Frais auxquels on renonce		
Up to \$25.00 or under / Jusqu'à 25.00\$ ou moins	15	\$ 116.82
Over \$25.00 / De plus de 25.00\$	2	\$ 149.-

X Costs / Coûts

Financial (all reasons) / Financiers (raison(s))	
Salary / Traitement	\$ 135,219
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 12,841
TOTAL	\$168,060
Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (raison(s))	
Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal)	3.60

TBS/BCT 350-82 (Rev. 11/02)

B) INTERPRÉTATION DES STATISTIQUES

Frais imputables au Secrétariat de l'accès à l'information

Le Secrétariat de l'accès à l'information répond aux demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels. Ainsi, les coûts sont divisés entre les deux fonctions, 75 p. 100 pour l'accès à l'information et 25 p. 100 pour l'accès aux renseignements personnels. Le coût global de 174 303 \$ se répartit comme suit:

Ressources humaines

Coordonnatrice du Secrétariat	75% de 1.0 AP X salaire
Conseiller principal	75% de 1.0 AP X salaire
Adjointe administrative	75% de 1.0 AP X salaire
Autres employés, calculés cas par cas	% de AP X salaire

Frais d'exploitation

Coûts matériels pour répondre à chaque demande	100 % du total
Coût du système informatique - fichier et système de contrôle	75 % du total
Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc.	75 % du total

Le Secrétariat de l'accès à l'information dispose de systèmes qui permettent de comptabiliser les ressources nécessaires à l'application de la Loi. Le personnel du Ministère consigne le temps consacré à chaque demande et prépare à tous les trimestres un compte rendu du temps alloué aux activités connexes comme la formulation des politiques, la gestion des fichiers de renseignements personnels, la prestation à des organismes externes de conseils sur la protection de renseignements obtenus de tiers, et la participation à des réunions et à des séances d'information sur l'accès à l'information. Les coûts associés à la préparation de photocopies, de microfiches et de rubans magnétiques sont inclus.

Nous utilisons un système de contrôle automatisé afin d'enregistrer le traitement des demandes de renseignements. Ce système a été programmé afin de fournir les renseignements requis pour les rapports trimestriels soumis au Conseil du Trésor et pour le rapport annuel qui est déposé devant le Parlement.

Politique concernant les frais

Voici notre politique concernant les frais:

Frais de présentation de la demande

- * frais de 5,00 \$
- * dispense des frais si la recherche préliminaire révèle que l'information n'existe pas ou peut être obtenue de façon officieuse

Frais de recherche

- * ne s'appliquent qu'aux recherches étendues, dispense des frais dans le cas des demandes moyennes

Traitement informatique

- * frais de 16,50 \$ la minute si l'on fait appel à l'unité centrale de traitement de gros ordinateurs
- * frais uniquement pour le temps de préparation (10,00 \$ l'heure) dans le cas des mini-ordinateurs ou des ordinateurs personnels
- * frais de 2,00 \$ pour 1 000 lignes imprimées sur papier continu et de 0,20 \$ par feuille imprimée au laser
- * frais de 25,00 \$ pour les bandes magnétiques, dispense des frais si elles sont retournées dans un délai de 30 jours

Frais de reproduction

- * dispense des frais pour les 125 pages, 0,20 \$ par page par la suite
- * livraison sans frais dans n'importe quel de nos 53 bureaux de district et régionaux, pour l'examen gratuit de documents

Prorogations excédant 60 jours

Nous avons demandé quinze (15) prorogations excédant 60 jours cette année.

Plusieurs de ces demandes s'appliquaient à tous les documents ayant trait à un sujet général donné et comportaient d'importantes quantités de dossiers délicats. Certaines sont restées en suspens pendant de longues périodes même si les intéressés ne désiraient plus les renseignements demandés et y avaient renoncées par la suite. Ce genre de recherche exige beaucoup de ressources du Ministère et a tendance à se poursuivre pendant de longues périodes.

La recherche informatisée exhaustive de données dans nos bases de données sur la délivrance des licences radio constitue un autre problème lorsque le requérant demande un imprimé sur mesure ou une bande selon ses propres spécifications. Comme nous ne fournissons pas un service de traitement des données, nous tâcherons de plus en plus de reproduire des données brutes sur des bandes pour répondre aux demandes de ce genre. Le demandeur devra par la suite utiliser les services d'un intermédiaire s'il veut les avoir dans un autre format.

Demandes abandonnées

Onze demandes de renseignements ont été abandonnées cette année, la plupart parce que des droits substantiels étaient exigés. Quelques demandes ont été abandonnées lorsqu'il a été expliqué au demandeur que les renseignements demandés ne pourraient lui être communiqués.

Origines des demandes de renseignements

Même si nous ne demandons pas au requérant de nous indiquer les raisons qui motivent sa demande, nous tentons de les regrouper par catégories. Les demandes se répartissent comme suit:

2,9 p. 100 des médias
10,1 p. 100 des universitaires
44,9 p. 100 du secteur public
21,8 p. 100 d'autres organisations
20,3 p. 100 du grand public

C) PRATIQUES ET PROCÉDURES

Organisation de l'accès à l'information

Le Coordonnateur de l'accès à l'information au ministère des Communications est le Directeur, Gestion du secteur et coordination ministérielle, et ce dernier se rapporte au Sous-ministre adjoint, Gestion intégrée. Un Secrétariat autonome a été institué et est chargé d'administrer et de coordonner toutes les demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. On y trouve un gestionnaire à temps plein (la Coordonnatrice du Secrétariat), un conseiller principal et une adjointe à temps plein.

Un Comité d'étude générale coordonne les demandes au sein des secteurs. Chacun des secteurs est représenté par le Coordonnateur de secteur ou le Chef de cabinet des sous-ministres adjoints.

Nous estimons que nous ne pouvons pas simplement acheminer la demande au centre de responsabilité et compter sur lui pour l'interpréter, trouver les exceptions qui peuvent s'y appliquer et retourner la documentation complète au Secrétariat. Lorsqu'une demande est reçue, elle est acheminée au centre de responsabilité par l'entremise du Coordonnateur de secteur. Normalement, le secteur consulte le Secrétariat qui l'aide à identifier les documents et à déterminer ce qui le requérant désire obtenir.

En dépit du fait que des guides et des séances d'information ont été offerts au personnel du Ministère, nous avons trouvé que dans la plupart des cas, le gestionnaire a besoin d'aide pour préparer les documents et identifier les exceptions. Par conséquent, le Secrétariat accroît son aide aux différents secteurs dans ce domaine. Cette année, nous avons tenu vingt-deux (22) séances de breffage formelles, de 2 à 3 heures chacune, dans le but de sensibiliser tous nos employés.

Lorsque nous recevons des demandes qui impliquent un nombre important de dossiers, le Secrétariat prépare une liste des documents qui sont demandés. Le fait de fournir une liste au demandeur, liste à partir de laquelle il peut sélectionner des documents, élimine souvent des consultations et photocopies inutiles, donc des retards et des coûts pour le demandeur. Des sous-listes peuvent ensuite être préparées et envoyées soit à des tiers, à d'autres organismes lors de consultation, ou aux clients avec les estimations de frais ou les avis d'exception. Le Secrétariat d'ATIP a aussi reçu quatorze (14) demandes formelles de collecte d'information, et a conseillé plusieurs gestionnaires de direction sur ce sujet.

Demandes de renseignements officielles et officieuses

Les mécanismes officieux de communications continuent de bien fonctionner, et c'est de cette façon que le Ministère répond à la majorité des demandes de renseignements. On encourage les employés à diriger le public au Secrétariat de l'accès à l'information lorsqu'ils jugent que les renseignements peuvent être de nature délicate. Le Secrétariat pour sa part s'efforce toujours de traiter les demandes de manière officieuse lorsque de toute évidence, les renseignements demandés n'ont pas besoin d'être protégés.

Une fois que nous avons reçu plusieurs demandes pour un certain type de renseignement auquel aucune exemption ne s'applique, nous essayons de mettre sur pied des systèmes de diffusion informels.

D) POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

La politique sur le traitement des demandes, a été abordée dans les rapports annuels précédents, qu'on peut se procurer auprès du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, 300, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0C8, téléphone (613) 990-4136.

E) DÉLÉGATION DES POUVOIRS

La délégation des pouvoirs en ce qui a trait à l'accès à l'information remonte au 1er juillet 1983; elle est destinée à maintenir la prise de décisions au niveau de la haute direction. La responsabilité de l'exécution de tous les articles de la Loi incombe au Sous-ministre et au Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Ministère. En 1987, on a confié au sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, la responsabilité de tous les articles de la Loi. La Coordonnatrice du Secrétariat est responsable des articles et alinéas 7, (dans les seuls cas où il a été décidé d'accorder l'accès aux renseignements) 8(1), 9, 11(5), 28(1), 28(4), 28(5), 28(8), 29(1), 33, 43(1), et 44(2).

L'organisation du Secrétariat et les responsabilités du Coordonnateur du Ministère et de la Coordonnatrice du Secrétariat ont été présentées à la page 9. Puisque le Coordonnateur ne consacre qu'environ 5 p. 100 de son temps à l'accès à l'information, plusieurs décisions sont effectivement prises par la Coordonnatrice du Secrétariat. Le pouvoir de signature ne l'est cependant pas. En raison de l'accroissement considérable de la charge de travail du Coordonnateur en 1989-1990, la coordonnatrice du Secrétariat aura également le pouvoir de signer afin d'éviter les retards dans le traitement des demandes.

F) ENQUÊTES

Le Ministère a été avisé de sept (7) plaintes par la Commissaire à l'information, ce qui porte à 11 le nombre d'enquêtes en cours. Les principales caractéristiques de chacune de ces enquêtes sont décrites dans le tableau suivant. Fait à souligner que des soixante-dix (70) demandes reçues par le Ministère, seulement deux (2) plaintes ont été déposées avec la Commissaire à l'information en raison de divulgation tardive (présomption de refus). Notons aussi en passant que dans certain cas le Ministère a, dans sa discrétion, divulgué certains renseignements même si les prélèvements étaient justifiés.

#	DATE	MOTIF DE LA PLAINTÉ	RÉSOLUTION ET COMMENTAIRES
1	06/10/86	frais: copier les microfiches	08/06/88 plainte rejetée
2	10/12/86	exceptions prévues sous 16, 19, 21 et 23	révision d'un grand nombre de dossiers complétée; plainte non résolue
3	02/11/87	exceptions prévues sous 14, 20, 21, 23 et 69	renseignements supplémentaires divulgués
4	31/03/88	non-divulgation	renseignements supplémentaires divulgués
5	15/04/88	exception prévue sous 19	plainte résolue, renseignements supplémentaires divulgués
6	17/05/88	exception prévue sous 14, 21(1)(b)	renseignements supplémentaires divulgués
7	31/10/88	exception prévue sous 21(1)(b)	plainte non-justifiée
8	15/11/88	exception prévue sous 24	révision des documents complétée
9	21/11/88	prorogation	plainte rejetée
10	24/01/89	présomption de refus	plainte justifiée
11	16/03/89	présomption de refus	plainte justifiée

G) SUJETS AYANT FAIT L'OBJET DE DEMANDES D'ACCES REQUES
EN 1988/89 ET LES REPONSES DU MINISTERE

- * 1. OBJET Liste des stations radio et des paramètres de fonctionnement y compris la fréquence, les coordonnées, le type d'antenne, la PAR, l'azimut du faisceau principal, la hauteur du centre du rayonnement au-dessus du niveau moyen de la mer. Stations occupant les emplacements suivants:
0-900 MHz, en deçà de 2 km et 900-23 000 MHz en deçà de 10 km de 43 degrés 38'27" de latitude nord, 79 degrés 24'47" de longitude ouest (Toronto) et 0-900 MHz en deçà de 2 km, 900-23 000 MHz en deçà de 10 km de 45 degrés 29'53" de latitude nord, 73 degrés 34'00" de longitude ouest (Montréal). Liste des stations à imprimer.
- * 2. OBJET Désire le Rapport technique et administratif des fréquences (TAFL) qui donne la liste des fréquences de la bande 160-190 MHz pour la Saskatchewan.
3. OBJET Programme de prédiction de la propagation des ondes UHF/VHF.
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE Copie de l'original, bandes magnétiques et
CONSULTATION documentation
FRAIS 60,53 \$
N.B. Quatre (4) autres demandes ont été reçues et traitées de la même façon
- * 4. OBJET Tous les rapports d'experts-conseils et études de marché sur le service mobile par satellite préparés après janvier 1988. Tous les contrats d'établissement du service mobile par satellite depuis janvier 1988.
- * en suspens

- * 5. OBJET Demande d'accès à tous les dossiers qui traitent directement ou indirectement de l'établissement, du projet d'établissement, du financement et (ou) de l'exploitation au Canada d'un service de lecture radiodiffusé ou d'un autre service d'information utilisant la radio, la télévision, le câble, la transmission par satellite ou un ensemble quelconque de ces moyens ou tout autre moyen (téléphonie ou télégraphie, par exemple). Un tel service a pour objectif de permettre aux aveugles, aux déficients visuels et aux autres personnes incapables de lire, d'avoir accès à des documents tels que des revues, des journaux et des périodiques.

RÉPONSE Communication partielle, 69(1)(a)

MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, 277 pages.

- * 6. OBJET Aimerais obtenir des renseignements techniques sur les fréquences radioélectriques de la bande 400-480 MHz pour le Manitoba. Pourriez-vous produire la liste des titulaires de licences utilisant les bandes 138-174 MHz et 400-480 MHz ainsi que l'indicatif d'appel de chacun?

7. OBJET Imprimé avec les noms, adresses et codes postaux de tous les titulaires de licence actuels autres que les particuliers, avec le nom des particuliers utilisant la bande 160-190 MHz en Saskatchewan.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, imprimé
FRAIS 199,50 \$

- * 8. OBJET Je demande d'avoir accès à la liste de toutes les notes de service préparées pour le bureau du ministre et celui du sous-ministre depuis le 1er août 1988.

* en suspens

9. OBJET Documents montrant tous les travaux de rénovation, nouvel ameublement et nouvelle décoration des bureaux du ministre et de son personnel exempté, dans les édifices du parlement comme dans les locaux ministériels, pour la période du 21 novembre 1988 à la date de la réponse à la présente demande, ainsi que les coûts associés.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, 6 pages
FRAIS 5,00 \$
10. OBJET Je demande d'avoir accès au document de discussion "Une stratégie nationale en matière de radiodiffusion signé par l'honorable Francis Fox, ministre des Communications et daté du 14 octobre 1982.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, 88 pages
FRAIS 5,00 \$
- * 11. OBJET 1. Demandes présentées au nom de Canadian Cablesystems Limited, Rogers Cablesystems Limited, Rogers Communications Incorporated ou Rogers Cable Toronto en vue d'exploiter des installations de transmission à micro-ondes ayant leur tête de ligne à First Canadian Place ou 25 Adelaide St. East, Toronto (Ont.).
2. Exemplaires de licences (avec modificatifs), certificats techniques ou autres approbations donnés à Canadian Cablesystems Limited, Rogers Cablesystems Limited, Rogers Communications Incorporated ou Rogers Cable Toronto en vue d'exploiter des installations de transmission à micro-ondes ayant leur tête de ligne à First Canadian Place ou 25 Adelaide St. East, Toronto (Ont.).
3. Exemplaires d'ententes de consortiums, liste des membres du conseil d'administration (entre le titulaire susmentionné et les autres câblodistributeurs) ou documents semblables présentés au nom de l'entreprise Canadian Cablesystems Limited et al. susmentionnée, relativement à l'exploitation d'installations de transmission à micro-ondes ayant leur tête de ligne à First Canadian Place ou 25 Adelaide

* en suspens

St. East, Toronto (Ont.). 4. Exemplaires d'analyses, documents d'essais, notes de service internes et tout autre document ministériel ou gouvernemental ayant trait à la délivrance de licences, au renouvellement de licences et au respect des conditions de licence des installations en question qui ont leur tête de ligne à First Canadian Place ou 25 Adelaide St. East, Toronto. 5. Copies de licences de réception délivrées à l'égard des installations de transmission à micro-ondes en question qui ont leur tête de ligne à First Canadian Place ou 25 Adelaide St. East. 6. Correspondance entre le titulaire de licence et le MDC. 7. Toute entente de location (ou entente de service comparable) entre Canadian Cablesystems Limited (et al.) et d'autres parties relativement à des transmissions par micro-ondes provenant de First Canadian Place ou 25 Adelaide St. East, Toronto. 8. Copies de licences délivrées à Teletatino Network Inc., TWC Pay TV Limited ou à d'autres entreprises relativement à des installations de transmission à micro-ondes ayant leur tête de ligne à First Canadian Place ou 25 Adelaide St. East, Toronto (Ont.).

- | | |
|-------------------------|--|
| 12. OBJET | Toutes les subventions et contributions accordées en vertu du Programme d'initiatives culturelles pour 1987-1988 et 1986-1987. Brève description des projets ainsi financés. Toutes les subventions et contributions dépensées en 1987-1988 par les bénéficiaires, montant et brève description. |
| RÉPONSE | Communication totale |
| MÉTHODE DE CONSULTATION | Copie des originaux, 209 pages |
| FRAIS | 22,80 \$ |
| 13. OBJET | Imprimé avec le nom, l'adresse et le code postal des radiocommunicateurs canadiens fournissant un service de téléappel, par bureau de district du Ministère. |
| RÉPONSE | Communication totale |

- MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Copie de l'original, imprimé
62,00 \$
14. OBJET Imprimé contenant l'indicatif d'appel et le
nom des titulaires de licence du SRG de la
Colombie-Britannique uniquement.
RÉPONSE Demande abandonnée
FRAIS 5,00 \$
15. OBJET Liste de toutes les installations à micro-
ondes et de toutes les stations terriennes en
Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en
Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. J'aimerais
obtenir tous les renseignements relatifs à ces
installations que l'on trouve dans le système
de gestion du spectre tels que l'identité du
propriétaire ou du locataire, la latitude, la
longitude et le relèvement, entre autres, que
ces installations soient utilisées par un
organisme du gouvernement ou par un
particulier.
RÉPONSE Demande abandonnée
FRAIS 5,00 \$
16. OBJET Imprimé avec le nom, l'adresse et le code
postal des radiocommunicateurs canadiens
fournissant un service de téléappel, par
région.
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, imprimé
FRAIS 44,50 \$
17. OBJET J'aimerais connaître le nom et l'adresse des
entreprises et le nom des particuliers ainsi
que le nombre de stations radio fixes et
mobiles de chaque titulaire de licence. Bande
fréquences: 30-896 MHz.
RÉPONSE Communication partielle, 15(1) Relations
internationales, 15(1) Défense, 15(1)
Activités subversives, 16(1)(a), 16(1)(c),
16(1)(d), 16(2), 16(3), 17.
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, 9 imprimés et une bande
magnétique d'ordinateur.
FRAIS 2 122,50 \$

18. OBJET J'aimerais obtenir des précisions sur deux descriptions de poste: (1) Conseiller principal OTAN: RRB-0383, PM-06 a) Prière de fournir description des activités du comité chargé des systèmes de communication et d'information de l'OTAN suivant la description RRB-0383, PM-06. b) Prière de fournir description des activités du Comité d'étude de planification civile OTAN. c) Prière de fournir description des activités du Bureau allié des lignes à grande distance; (2) Chef, Développement de l'industrie spatiale et des télécommunications: COM-IED-2965-ENG-06. Prière de fournir description du fonctionnement du programme d'entente SPAR/MDC suivant la description COM-IED-2965-ENG-06, y compris son historique comme on l'indique dans le comptes du MDC.

RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Communication totale
Copie des originaux, 19 pages
5,00 \$

19. OBJET Renseignements de la base de données sur la délivrance de licences radio pour une étude d'effets réciproques sur les points suivants: année de la licence, nom et adresse de compagnie, personne à rejoindre, groupement industriel, emplacements du réseau et (ou) indication de la couverture géographique et du nombre d'emplacements, tout renseignement indiquant le degré de croissance de chaque réseau, données sommaires annuelles du nombre de réseaux, par catégorie et par fréquence, utilisations du réseau et pourquoi un réseau privé est nécessaire.

RÉPONSE
FRAIS

Demande abandonnée
0,00 \$

20. OBJET Liste des fréquences radioélectriques des stations mobiles terrestres VHF et UHF pour Saint-Jean (N.-B.) et les environs. La liste devrait comprendre les fréquences d'émission et de réception, ainsi que le nom de l'utilisateur.

RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Traitement non officiel
Copie de l'original, microfiches
5,00 \$

21. OBJET Imprimé des noms, adresses et codes postaux des compagnies et des noms uniquement des particuliers qui détiennent des licences d'installations à micro-ondes en Colombie-Britannique, Whitehorse exceptée, dans la bande des 890 MHz et plus.
- RÉPONSE Demande abandonnée
- FRAIS 5,00 \$
22. OBJET Renseignements ci-dessous requis pour la publication du Captain Lillie's Coast Guide et de l'annuaire des radiotéléphonistes: données sur les stations de navire, liste alphabétique des bâtiments en Colombie-Britannique uniquement, données des stations de navire (radiotéléphones). Autocollants des seuls propriétaires de la Colombie-Britannique avec noms et adresses complètes triés par codes postaux.
- RÉPONSE Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, imprimé, bande magnétique, autocollants
- FRAIS 412,00 \$
23. OBJET Liste de tous les utilisateurs d'appareils de radiocommunications bilatérales autorisés au Canada. La liste doit inclure le nom du client, son adresse, l'emplacement de la station, ses coordonnées et le nombre de postes.
- RÉPONSE Communication partielle divulguée: 15(1) Relations internationales, 15(1) Défense, 15(1) Activités subversives, 16(1)(a), 16(1)(c), 16(1)(d), 16(2), 16(3), 17, 20(1)(b), 20(1)(c), 20(1)(d)
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, bande magnétique
- FRAIS 1 575,00 \$
24. OBJET J'aimerais recevoir la description de poste de treize employés du ministère. J'aimerais également recevoir un exemplaire de tout document ou article publié dans une revue ou ailleurs (par exemple dans la Revue canadienne de science politique) par ces treize personnes.
- RÉPONSE Traitement non officielle de la demande

- MÉTHODE DE CONSULTATION
FRAIS
- Copies des originaux, 100 pages
0,00 \$
25. OBJET
- Tous les renseignements apparaissant sur la liste ci-jointe, à l'exception du modèle de l'antenne et du nom de la compagnie, pour la bande de fréquence 138,0150 MHz-165,2700 MHz. Ce rapport fera la liste de toutes les stations fixes du Québec, de l'Ontario et des Provinces maritimes.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE CONSULTATION
FRAIS
- Communication totale
Copies des originaux, bande magnétique
580,00 \$
26. OBJET
- J'aimerais obtenir la liste des fréquences ainsi que le nom et l'adresse du titulaire de chaque licence du service restreint de téléappel et, si possible, le nombre de stations de chaque système. Établir la liste par province.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE CONSULTATION
FRAIS
- Communication totale
Copies des originaux, bande magnétique
580,00 \$
- * 27. OBJET
- Liste des bénéficiaires du Programme d'initiatives culturelles pour la période allant d'avril à septembre 1988, leur province de résidence, leur adresse, le montant accordé, le volet pertinent du Programme, une courte description du projet ainsi que les postes budgétaires correspondants (ventilation). (2) Une courte description des projets subventionnés en 1985-1986 et en 1986-1987, accompagnée du nom du bénéficiaire, de son adresse, du montant accordé ainsi que les postes budgétaires des projets subventionnés (ventilation).
28. OBJET
- Renseignements sur la bande de fréquences 30 MHz-890 MHz, notamment les données suivantes relatives aux stations dont la licence a été délivrée par le bureau de district du Québec: service municipal - station fixe communiquant
- * en suspens

avec stations mobiles - station fixe
communiquant avec station fixe - stations
mobiles - stations mobiles du service
téléphonique mobile (STM). Les données
doivent inclure le nom et l'adresse des
entreprises ainsi que le nom et l'adresse des
particuliers.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Copie des originaux, imprimés
105,00 \$

29. OBJET J'aimerais obtenir la liste des titulaires de
licence de station mobile de la C.-B. Je
désire les renseignements suivants: nom,
adresse, fréquence d'exploitation et, le cas
échéant, numéro de téléphone de la station
mobile.

RÉPONSE Demande abandonnée
FRAIS 0,00 \$

30. OBJET Voir la liste ci-jointe de mémoires présentés
au Comité d'étude de la politique culturelle
fédérale (Rapport de la Commission Applebaum-
Hébert).

RÉPONSE Demande transférée
FRAIS 0,00 \$

31. OBJET Les noms et adresses des sociétés exploitantes
de la Colombie-Britannique, qui offrent un
service commercial public mobile ou fixe
restreint. Veuillez indiquer la zone de
service (ville/municipalité). Données
relatives aux stations du service restreint
exploitées en C.-B., c.-à-d. coordonnées
géographiques ou fréquences d'émission-
réception et PIRE.

RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, imprimés
FRAIS 162,00 \$

- * 32. OBJET Tous les documents relatifs à la définition et
à l'élaboration de la politique nationale sur
le cinéma pour la période allant de 1980 à
1986.

* en suspens

33. OBJET Emplacement de tout répéteur à partage de plusieurs canaux exploités dans les régions suivantes de la C.-B.: région de Vancouver, Ile de Vancouver, Vernon, Kelowna, Prince George, Castlegar, Williams Lake.
- RÉPONSE Traitements non officiels de la demande
FRAIS 0,00 \$
34. OBJET J'aimerais obtenir la liste de toutes les fréquences assignées pour l'ensemble du spectre.
- RÉPONSE Demande abandonnée
MÉTHODE DE Copie des originaux, publications
CONSULTATION 5,00 \$
FRAIS
- * 35. OBJET Tous les documents contenant des renseignements relatifs à la demande officielle concernant une entente entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain en matière de protection des objets archéologiques et ethnologiques. La présente fait suite à une demande présentée en 1986.
36. OBJET J'aimerais connaître le coût et le délai de livraison des documents suivants: (1) bande "données" de la base de données relatives aux titulaires de licence de station radio bidirectionnelle dans laquelle on retrouve les caractéristiques et les renseignements indiqués - une copie échantillon et (2) un exemplaire du résumé des données relatives aux licences dans lequel on retrouve les différentes statistiques contenues dans la base de données.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE Copie de l'original, bande magnétique
CONSULTATION 3 177,50 \$
FRAIS
37. OBJET Indiquer le nombre de fréquences radio et le nombre d'appareils radio (mobiles et portatifs) détenus par chaque fournisseur de service radio à partage de plusieurs canaux et de service SMTPR des régions canadiennes indiquées ci-dessous.
- * en suspens

RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Communication totale
Copie des originaux et imprimés
98,50 \$

38. OBJET

Documents relatifs à CKAN 1984 Limited, Newmarket (Ontario); c.-à-d. les documents relatifs à l'exploitation de la station AM CKAN sur la fréquence 1480 kHz et les documents relatifs au brouillage causé à la station CHOW, de Welland (Ontario), par une émission en bande latérale provenant de CKAN, que l'on retrouve dans le dossier 6206-1907-385(DBC-E) du MDC ainsi que dans d'autres dossiers, y compris la correspondance échangée entre CKAN et le MDC relativement à l'exploitation de CKAN sur 1480 kHz, dont les demandes, ordonnances ou autres mesures prises par le MDC afin de contraindre CKAN à réduire ou à éliminer le brouillage par les bandes latérales; la preuve de performance de l'émetteur et du réseau d'antennes de CKAN fonctionnant sur 1480 kHz; les rapports d'ingénieurs-conseils indépendants qui ont évalué l'émetteur et le réseau d'antennes de CKAN, ainsi que le brouillage par bande latérale causé à CHOW; les certificats techniques de construction et de fonctionnement de CKAN; les notes de service échangées par le MDC et le CRTC relativement aux aspects techniques de l'exploitation de CKAN sur 1480 kHz et à l'espacement de 10 kHz entre CKAN et CHOW, de Welland (Ontario), exploitée sur 1470 kHz, ainsi que toutes notes de service relatives au renouvellement de la licence de CKAN et aux répercussions du renouvellement sur le brouillage causé à CHOW par bande latérale; le courrier des auditeurs de CHOW qui se plaignent du brouillage; des exemplaires des rapports d'inspection relatifs à l'émetteur et au réseau d'antennes de CKAN, rédigés par les inspecteurs du bureau régional du MDC, y compris toute analyse du brouillage causé à CHOW par les émissions de CKAN ou de toute autre station radiophonique transmises en bande latérale; la correspondance échangée entre le MDC et la FCC relativement à l'utilisation de la fréquence 1480 kHz par CKAN; les notes de services du MDC et du CRTC relatives à la station CKAN et à

l'utilisation de la fréquence 1480 kHz par cette dernière ainsi qu'à toute évaluation de toute forme de brouillage susceptible d'être causé, par bande latérale ou autrement, à CHOW.

RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Communication totale

Copie des originaux, 112 pages
5,00 \$

39. OBJET

Documents relatifs à CHOW, de Welland (Ontario); c.-à-d. les documents relatifs à l'exploitation de la station AM CKAN sur la fréquence 1480 kHz et les documents relatifs au brouillage causé à CHOW, de Welland (Ontario), par bande latérale, par CKAN, de Newmarket (Ontario), que l'on retrouve dans le dossier 6206-1907-385(DBC-E) du MDC ainsi, que dans d'autres dossiers, y compris la correspondance échangée entre CHOW et le MDC relativement à l'exploitation de CKAN sur 1480 kHz; la preuve de performance de l'émetteur et du réseau d'antennes de CHOW fonctionnant sur 1470 kHz; les rapports d'ingénieurs-conseils indépendants qui ont évalué l'émetteur et le réseau d'antennes de CHOW ainsi que le brouillage causé à CHOW par bande latérale; les certificats techniques de construction et de fonctionnement de CHOW; les notes de service échangées par le MDC et le CRTC relativement aux aspects techniques de l'exploitation de CHOW sur 1470 kHz et à l'espacement de 10 kHz entre CHOW et CKAN, de Newmarket (Ontario), exploitée sur 1480 kHz; toute analyse du brouillage causé à CHOW par bande latérale, par CKAN; le courrier des auditeurs de CHOW qui se plaignent du brouillage; des exemplaires des rapports d'inspection relatifs à l'émetteur et au réseau d'antennes de CHOW, rédigés par les inspecteurs du bureau régional du MDC, y compris toute analyse du brouillage causé à CHOW par bande latérale, par CKAN ou toute autre station radiophonique; les notes de service du MDC et du CRTC relatives à la station CHOW et à l'assignation de la fréquence 1480 kHz à CKAN, ainsi qu'à toute évaluation de toute forme de brouillage pouvant être causé par bande latérale ou autrement, à CHOW.

RÉPONSE

Communication totale

MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Copie des originaux, 112 pages
5,00 \$

40. OBJET

J'aimerais obtenir tous renseignements (décisions, etc.) relatifs à l'évolution actuelle des règlements canadiens en matière de télécommunications ou un répertoire des lois et des décisions concernant les télécommunications. J'aimerais également obtenir les documents suivants: (1) Loi sur les chemins de fer, (2) Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, (3) projet de loi C-19 ("An Act representing Bell Canada") 1984-1985, (4) projet de loi C-20 ("An Act representing the CRTC") 1984-1985, (5) "Relevance of U.S. Legislative/Regulatory Experience to the Canadian Situation, 1971, (Telecommunications Study 1(e)) (6) Relevance of Regulatory Experience in Countries Other than Canada 1971 (Telecommunication Study 1(f)), (7) Communications and Regional Development, 1971, (Telecommunications Study 2(d)), (8) Regulatory Bodies - Structures and Rules, 1971 (Telecommunications Study 7(a) and (b)), (9) Relationship between DOC and the Telecommunications Carriers, 1971 (Telecommunications Study 7(c)), (10) Proposals for a Communications Policy for Canada - A Position paper for the Government of Canada, 1973 (Green Paper), (11) Communications: Some Federal Proposals 1975 (The Grey Paper), (12) The Impact of Bypass on the Future Developments of Local Telecommunications Networks, Telecommunications Policy Branch 1984, (13) Alternative Futures: The Canadian Telecommunications Carriage Industry 1985-2000, Telecommunications Policy Branch, 1984, (14) The Impact of International Competition on the Canadian Telecommunications Industry and Its Users, D.A. Ford and Associates, Ottawa 1986 (Joint Study Commissioned by the Federal and Provincial Governments), (15) Federal/Provincial Examination of Telecommunications Pricing and the Universal Availability of Affordable Telephone Service Report (the Mongeau Report), Minister of Supply and Services, October 1986, (Joint Federal-Provincial Examination), (16) Telecommunications in Canada: Phase 1,

Interconnection, Ottawa, Consumer and Corporate Affairs, 1981, (17) Telecommunications in Canada: Phase II the Proposed Reorganization of Bell Canada, Consumer and Corporate Affairs 1982, (18) Telecommunications in Canada: Phase III, the Impact of Vertical Integration on the Telecommunications Equipment Industry, Consumer and Corporate Affairs, 1983, (19) Politique de réglementation MDC/BCI-036, (20) Programme des télécommunications gouvernementales MDC/TIT-120.

RÉPONSE

Aidé le requérant en lui fournissant de la documentation publiée (l'article 68), divulgation de rapports de contractants

MÉTHODE DE CONSULTATION
FRAIS

Copie des originaux, 100 pages, 10 brochures
5,00 \$

41. OBJET

J'aimerais recevoir une bande magnétique du rapport no.2 de la Liste des fréquences canadiennes contenant les renseignements relatifs aux bandes de fréquences 159 MHz-172 MHz et 27 MHz-31 GHz.

RÉPONSE
MÉTHODE DE CONSULTATION
FRAIS

Communication totale

Copie des originaux, bande magnétique
66,50 \$

42. OBJET

Liste des fréquences du service mobile terrestre utilisées dans la région de Winnipeg (Manitoba). Je désire obtenir les renseignements suivants relatifs aux bandes de fréquences 138 MHz-174 MHz et 380 MHz-512 MHz: (a) liste des fréquences (en MHz), (b) indicatifs d'appel des stations, (c) noms des titulaires de licence.

RÉPONSE
MÉTHODE DE CONSULTATION
FRAIS

Communication totale

Copie des originaux, imprimés
5,00 \$

43. OBJET

Le 7 avril 1983, l'émission The Journal de la CBC présentait un documentaire sur les criminels de guerre. J'aimerais consulter toutes les notes de service, les demandes de renseignements, les notes de recherches et de production qui ont pu être échangées entre les employés du Journal et le personnel de

- l'Office of Special Investigations (OSI) du département de la Justice américaine lors de la préparation de cette émission.
Il n'existe aucun document de ce genre.
- RÉPONSE
FRAIS 0,00 \$
44. OBJET Tous les registres qui me permettraient de connaître le montant total des honoraires et des déboursés versés par votre ministère ou organisme à divers avocats et cabinets d'avocats non gouvernementaux (du secteur privé) au cours de l'année financière 1987-1988. J'ai déjà demandé la "liste maîtresse" des avocats et des cabinets dont les honoraires ont été versés par le ministère de la Justice. Cette demande ne concerne que les avocats et les cabinets dont les services ont été retenus par votre ministère ou organisme et dont l'embauche n'a pas été signalée au ministère de la Justice, ou dont les honoraires n'ont pas été versés par le ministère de la Justice.
Communication totale
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Copie de l'original, une page
5,00 \$
45. OBJET Tous les contrats non échus au 1er septembre 1987, conclus avec la firme Computer Gateway Inc. d'Ottawa. Tous les contrats passés avec cette firme depuis le 1er septembre 1987.
- RÉPONSE
FRAIS Il n'existe aucun document de ce genre
5,00 \$
46. OBJET Demande une copie des comptes rendus des rencontres publiques et privées du Groupe de travail sur la radiodiffusion (Task Force on Broadcasting). Liste des mémoires présentés au Groupe de travail par différents organismes.
Communication totale
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Copie des originaux, 1 494 pages
298,80 \$
47. OBJET J'aimerais obtenir les noms et adresses des entreprises et des particuliers exploitant des stations de base en Ontario pour fins de

- communications entre station de base et station mobile et entre station mobile et station mobile, ainsi que les fréquences qui leurs sont assignées. La liste devrait être établie par ordre alphabétique en fonction du nom des villes.
- RÉPONSE
FRAIS Demande abandonnée
 5,00 \$
48. OBJET Veuillez nous fournir deux listes d'ordinateur et une bande magnétique contenant la raison sociale et l'adresse complète (rue, ville, province et code postal) de toutes les sociétés fournissant un service restreint de radiocommunications au Canada.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION Communication totale
- FRAIS Copie des originaux, deux imprimés et une bande magnétique
 84,00 \$
49. OBJET Demande d'une liste d'ordinateur indiquant le nombre de canaux d'émission de chaque fournisseur de service (entreprise) inscrit dans les banques de données de chaque bureau de district.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION Communication totale
- FRAIS Copie des originaux, imprimé
 218,00 \$
50. OBJET Mise à jour des renseignements demandés précédemment le 12 avril 1985. Les renseignements alors demandés étaient les suivants: (a) licences de station terrestre, catégories "C", "F", "J", "L"; (b) licences de station mobile, catégories "B", "E", "H"; (c) licences pour la gamme de fréquences allant de 25 MHz à un peu moins de 890 MHz; (d) uniquement les titulaires payant un droit de licence, avec code postal, fréquence d'émission, fréquence de réception, puissance, largeur de bande et type d'émission, numéro d'homologation, emplacement de la station (coordonnées), type d'exploitation, code industriel type, date de la demande de licence, nombre de stations mobiles desservies par la station de base, classe de l'équipement, mobile-mobile. Tous

		les renseignements devraient être sur ruban magnétique.
	RÉPONSE	Communication totale
	MÉTHODE DE CONSULTATION	Copie des originaux, deux bandes magnétiques
	FRAIS	1 120,00 \$
51.	OBJET	Valeur des tableaux évalués pour le compte de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels.
	RÉPONSE	Demande transférée
	FRAIS	5,00 \$
* 52.	OBJET	J'aimerais obtenir les renseignements suivants: (a) notes de service de 1987-1988 concernant les options relatives à la distribution et à la production cinématographique au Canada, y compris les notes relatives au droit de soumissionner pour obtenir les droits de distribution des films indépendants non produits à Hollywood; (b) mémoires présentés en 1987-1988 relativement aux réactions et à l'évaluation de l'industrie cinématographique américaine, y compris celles de Jack Valenti, au regard des propositions et des rapports canadiens en matière de politique cinématographique; (c) rapports relatifs aux coûts et aux profits liés à la distribution cinématographique au Canada ainsi que les répercussions financières des diverses options au regard des années 1986-1988; (d) explication de la façon dont aurait fonctionné le système de délivrance de licences d'importation, et explication du fonctionnement du régime de contrôle et d'amendes qui vient d'être annoncé; (e) raisons pour lesquelles les Américains peuvent distribuer librement leurs films au Canada, alors que les autres films étrangers pourraient être soumis à des droits de distribution; (f) rapports et correspondance du ministère de la Consommation et des Corporations au regard de la politique concernant les pratiques commerciales restrictives et la concurrence déloyale dans le domaine de la distribution cinématographique;

* en suspens

(g) correspondance et notes de service (1987-1988) relatives aux échanges et aux discussions entre les représentants canadiens et américains dans le contexte des discussions concernant le libre-échange et celui des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

53. OBJET Je désire obtenir, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, les rapports de vérification suivants pour l'année financière 1987-1988: (a) équipement Télidon; (2) établissements alimentaires; (3) revenus (DDA); (4) Affaires culturelles - vérification des contributions; (5) vérification des contributions au FOMC.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE Copie des originaux; cinq rapports de
CONSULTATION vérification
FRAIS 5,00 \$
54. OBJET J'aimerais obtenir une liste récente de toutes les compagnies oeuvrant dans le domaine des téléavertisseurs au Canada.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, imprimés
FRAIS 128,00 \$
- * 55. OBJET J'aimerais obtenir toute la documentation établie depuis novembre 1987 au sujet du Centre international de découverte en télécommunications de Brantford (Ontario).
56. OBJET Liste des titulaires de licence radio habilités à utiliser des microphones à main ou des stations portatives. Nom, adresse, ville et code postal des entreprises offrant un service commercial privé à l'échelle du Canada.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, imprimés
FRAIS 274,60 \$
- * en suspens

57. OBJET Rapports non financiers, déclarations et demandes présentés au Bureau d'émission des visas de films et bandes vidéo canadiens relatifs à la série télévisée "Night Heat" indiquant la participation d'un certain Sonny Grosso ou de toute autre personne non canadienne à titre de producteur délégué, de superviseur, de producteur, de conseiller à la production, etc., y compris toute copie de "déclaration de citoyenneté ou de résidence permanente" et toute "demande d'exemption permettant à des ressortissants étrangers d'apparaître au générique" ainsi que toute correspondance, note de service ou décision pertinente.
- RÉPONSE Aucune communication. Exception 24
FRAIS 5,00 \$
58. OBJET Consultation des habitants de Barrhaven qui ont déposé des plaintes concernant le brouillage radio, relativement à la divulgation de leurs noms et adresses à la Barrhaven Community Association.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE Copie des originaux
CONSULTATION 5,00 \$
FRAIS
59. OBJET Listage d'ordinateur de la raison sociale, de l'adresse (rue, ville, province et code postal) de toutes les entreprises titulaires d'une licence de système radio à partage de plusieurs canaux fonctionnant dans la bande 800 MHz.
- RÉPONSE Divulgence totale
MÉTHODE DE Copies des originaux, imprimé
CONSULTATION
FRAIS 111,50 \$
60. OBJET J'aimerais obtenir sur microfiche, la liste de toutes les fréquences de la gamme 27 MHz à plus de 24 GHz, utilisées au Québec. J'aimerais de plus recevoir les mêmes renseignements sur bande magnétique pour la région de Québec (voir coordonnées géographiques ci-dessous), Il me faudrait dans les deux cas le rapport no.3 le plus récent.

	RÉPONSE	Communication totale
	MÉTHODE DE	Copies des originaux, microfiche, bande
	CONSULTATION	magnétique
	FRAIS	192,50 \$
61.	OBJET	Liste des titulaires de licences de station radiophonique des T.N.-O. et du Nord québécois (nord du 55e parallèle), normément: nom des titulaires de licences de système VHF ou HF, fournissant un service privé, commercial, gouvernemental (territorial ou fédéral), municipal.
	RÉPONSE	Demande abandonnée
	FRAIS	5,00 \$
62.	OBJET	Demande d'un exemplaire du Rapport technique et administratif des fréquences (RTAF) sur bande magnétique. Les paramètres des renseignements demandés sont les suivants: service à l'échelle du Canada, bandes de fréquences 3600 MHz-4300 MHz et 5800 MHz-6500 MHz, bande 9 pistes d'un demi-pouce, 1600 BAP. Vous trouverez ci-joint une bande magnétique pour l'enregistrement des données.
	RÉPONSE	Communication totale
	MÉTHODE DE	Copie des originaux, bande magnétique
	CONSULTATION	
	FRAIS	5,00 \$
63.	OBJET	Tous les renseignements relatifs aux téléphones cellulaires, y compris les données suivantes relatives à Bell Canada et à Cantel Inc.: emplacements de tous les pylones d'antenne érigés en Ontario, existants ou prévus, c.à-d. adresse, lot et concession, comté, rue et numéro, longitude et latitude, description du terrain, toutes les fréquences d'émission et de réception assignées ou réservées à chaque emplacement, numéros des canaux, zone de service des cellules, ainsi que tous graphiques, cartes, calques superposés et photographies aériennes.
	RÉPONSE	Traitement non officiel de la demande
	MÉTHODE DE	Copie des originaux, deux imprimés
	CONSULTATION	
	FRAIS	5,00 \$

64. OBJET Liste complète des dossiers des Services de sécurité et de soutien des communications, y compris les dossiers relatifs au programme COMSEC et les rapports administratifs et opérationnels.
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 15(1) Défense, 15(1) Affaires internationales, 15(1) éléments subversifs, 16(2)(c)
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 61 pages
- FRAIS 5,00 \$
65. OBJET Copie de toutes les commandes directes traitées en février et en mars 1988 par le Ministère dans la RCN, en vertu de l'offre permanente cadre concernant les services professionnels en informatique.
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 20(1)(b), 20(1)(c)
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 10 pages
- FRAIS 5,00 \$
- * 66. OBJET Requêtes au gouverneur-en-conseil (appels interjetés devant le Cabinet) par les Entreprises Bell Canada et Bell Canada relativement à la Décision Télécom CRTC 88-4 du 17 mars 1988: Bell Canada - Besoins en revenus pour 1988, rééquilibrage des tarifs et questions de partage des revenus. Ma demande vise notamment l'accès aux documents relatifs aux requêtes, la correspondance par exemple.

* en suspens

N.B. Y comptant les soixante-six (66) demandes ci-haut mentionnées et les quatre (4) demandes de UHF/VHF telles que citées au numéro trois (3), notre ministère a reçu un total de soixante-dix (70) demandes formelles en 1988-1989. Beaucoup d'autres demandes sont traitées informellement.



RAPPORT SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



A)

STATISTIQUES

STATISTIQUES 1988-89



Gouvernement du Canada / Government of Canada

**REPORT ON THE PRIVACY ACT
RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period Période visée par le rapport April 1, 1988 to March 31, 1989
------------------------------	---

I Requests under the Privacy Act / Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Requests during reporting period / Demandes pendant la période visée par le rapport	15
Outstanding from previous period / En attente depuis la période précédente	2
TOTAL	17
Completed during reporting period / Traités pendant la période visée par le rapport	15
Carried forward / Reportés	2

II Disposition of requests completed / Disposition prise à l'égard des demandes traitées

1. All classes / Communication totale	5
2. Divided in part / Communication partielle	8
3. Nothing disclosed (refused) / Aucune communication (refusé)	
4. Nothing disclosed (waived) / Aucune communication (renoncement)	
5. Unable to process / Traitement impossible	2*
6. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	
7. Transferred / Transmission	
TOTAL	15

III Exceptions invoked / Exceptions invoquées

s. Par. 18 (2)	
s. Art. 19 (1) (a)	
(b)	
(c)	
(d)	
s. Art. 20	
s. Art. 21	
s. Art. 22 (1) (a)	1
(b)	
(c)	
s. Par. 22 (2)	
s. Art. 23 (a)	
(b)	
s. Art. 24	
s. Art. 25	
s. Art. 26	8
s. Art. 27	
s. Art. 28	

IV Exclusions cited / Exclusions citées

s. Art. 69 (1) (a)	
(b)	
s. Art. 70 (1) (a)	1
(b)	
(c)	1
(d)	1
(e)	
(f)	

V Completion time / Délai de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	12
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	3
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	
121 days or over / 121 jours ou plus	

VI Disruption / Perturbation des délais

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Interference with operations / Interruption des opérations		
Concurrence	3	
Transmission / Traduction		
TOTAL	3	

VII Translation / Traduction

Translations requested / Traductions demandées		1
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français	
	French to English / Du français à l'anglais	X

VIII Method of access / Méthode de consultation

Cases given / Cas de l'original	13
Examination / Examen de l'original	
Copies and examination / Copies et examen	

IX Corrections and revision / Corrections et révision

Corrections requested / Corrections demandées	1
Corrections made / Corrections effectuées	1
Nothing changed / Rien changé	

X Costs / Coûts

	Financial (all reasons) / Financier (toutes raisons)
Salary / Traitement	\$ 38,639
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 10,035
TOTAL	\$ 48,674
	Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (toutes raisons)
Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal)	0.97

* Information did not exist



Government of Canada

Gouvernement du Canada

REPORT ON THE PRIVACY ACT
RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period Période visée par le rapport April 1, '87 - March 31, '88
---	--

I Requests under the Privacy Act
Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Received during reporting period Reçues pendant la période visée par le rapport	15
Outstanding from previous period En attente depuis la période antérieure	0
TOTAL	15
Completed during reporting period Traitées pendant la période visée par le rapport	13
Carries forward Reportées	2

II Disposition of requests completed
Obtentions prises à l'égard des demandes traitées

1. All disclosed Communication totale	9
2. Disclosed in part Communication partielle	3
3. Nothing disclosed (excluded) Aucune communication (exclusion)	
4. Nothing disclosed (error) Aucune communication (erreur)	
5. Unable to process Traitement impossible	1
6. Abandoned by applicant Abandon de la demande	
7. Transferred Transféré	
TOTAL	13

III Exemptions invoked
Exemptions invoquées

s. Art. 16 (2)	
s. Art. 19 (1) (a)	
(b)	
(c)	
(d)	
s. Art. 20	
s. Art. 21	
s. Art. 22 (1) (a)	
(b)	1
(c)	
s. Art. 22 (2)	
s. Art. 23 (a)	
(b)	
s. Art. 24	
s. Art. 25	
s. Art. 26	3
s. Art. 27	
s. Art. 28	

IV Exclusions cited
Exclusions citées

s. Art. 68 (1) (a)	
(b)	
s. Art. 70 (1) (a)	
(b)	
(c)	
(d)	
(e)	
(f)	

V Carriage and Date of Payment

30 days or under 30 jours ou moins	12
31 to 60 days De 31 à 60 jours	1
61 to 120 days De 61 à 120 jours	
121 days or over 121 jours ou plus	

VI Exemptions from fees
Prévisions des détaxes

	30 days or under 30 jours ou moins	31 days or over 31 jours ou plus
Interference with operations Interruption des opérations		
Consultation	2	
Translation Traduction		
TOTAL	2	

VII Translations
Traductions

Translations requested Traductions demandées	
Translations prepared Traductions préparées	English to French De l'anglais au français
Translations prepared Traductions préparées	French to English Du français à l'anglais

VIII Method of access
Méthode de consultation

Copies given Copies de l'original	11
Examination Examen de l'original	
Copies and examination Copies et examen	1

IX Corrections and Notices
Corrections et mentions

Corrections requested Corrections demandées	
Corrections made Corrections effectuées	
Notices attached Mentions attachées	

X Costs
Coûts

FRENCH (all reasons) FRANÇAIS (toutes raisons)	
Salary Traitement	\$39,183
Administration (O and M) Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 9,491
TOTAL	\$48,674
PERSON YEAR UTILIZATION (all reasons) ANNÉES-PERSONNES UTILISÉES (toutes raisons)	
Person year utilization (decimal format) Années-personnes (nombre décimal)	1.04

B) INTERPRÉTATION DES STATISTIQUES

Coûts du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Le personnel du Secrétariat continue de consacrer une partie importante de son temps à informer les employés sur la conservation, la protection et la divulgation des renseignements personnels. Il faut souvent le consulter au sujet de la mise en application de la politique en matière de sécurité. Il continue de consacrer 25 p. 100 de son temps aux questions liées à la protection des renseignements personnels, encore que ces demandes sont bien moins complexes que les demandes d'accès à l'information que nous recevons.

Ressources humaines

On a mis en œuvre un système destiné à comptabiliser le temps consacré par les autres employés du Ministère au traitement de chaque demande et à des activités connexes comme les séances d'information, l'élaboration de la politique et les travaux liés à la préparation du répertoire des fichiers de renseignements personnels. Les coûts de la rémunération font objet d'un rapport tous les trois mois, et les coûts globaux de 48 674 \$ sont déterminés de la façon suivante:

Coordonnatrice du Secrétariat	25% de 1.0 AP X salaire
Conseiller principal	25% de 1.0 AP X salaire
Adjointe administrative	25% de 1.0 AP X salaire
Autres employés, calculés cas par cas	% de AP X salaire

Frais d'exploitation

Coûts matériels pour le traitement de chaque demande	100% du total
Coût du système informatique - fichier et système de contrôle	25% du total
Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc.	25% du total

C) PRATIQUES ET PROCÉDURES

Organisations des activités relatives à la protection des renseignements personnels

L'organisation du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est décrite en détail

à la page 9. Le directeur de la Gestion du secteur et de la Coordination ministérielle est également le Coordonnateur de la protection des renseignements personnels pour le Ministère. Aidé par le personnel du Secrétariat de l'accès à l'information, qui applique la politique et coordonne les demandes de consultation, le Coordonnateur est chargé de conseiller le Sous-ministre en ce qui concerne la protection des renseignements personnels. Dans les cas où il faut faire intervenir le Sous-ministre, le Sous-ministre adjoint soulève la question lors d'une réunion de la haute direction.

Le coordonnateur est également chargé de superviser la collecte des données au sein du Ministère. De plus, il fait office d'agent de liaison avec Statistique Canada et le ministère des Approvisionnements et Services en ce qui concerne la collecte de données et les sondages d'opinion.

D) POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Le Ministère a fait état l'an dernier d'une révision de ses politiques sur la protection des renseignements relatifs aux licences radio à titre de renseignements personnels. Plus précisément, une plainte adressée l'an dernier au Commissaire à la protection de la vie privée concernant la divulgation des listes de radioamateurs a soulevé la question de l'application du paragraphe 3(1) (définition des renseignements personnels) à ce genre de renseignements.

Par suite de la recommandation de l'enquêteur du Commissariat à la protection de la vie privée, le Ministère a donné suite à cette plainte en cessant de communiquer les listes de radioamateurs titulaires d'une licence qu'il mettait auparavant à la disposition des clubs et associations de radioamateurs pour les aider dans leurs activités. Cette décision a suscité une foule de plaintes, y compris une plainte adressée au Commissaire à l'information au sujet des renseignements dont la divulgation peut être refusée en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'accès à l'information. Le Ministère estime que ceux qui sont autorisés, en vertu d'une licence, à utiliser le spectre radio, ressource naturelle rare, doivent être tenus responsables vis-à-vis de la population. Les deux plaintes ont été résolues de façon satisfaisante, les commissaires nous autorisant à communiquer l'information aux termes des alinéas 8(2)(a) et 8(2)(m) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et le Ministère a recommencé à communiquer les listes de radioamateurs au public.

E) DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Le Ministère a mis en vigueur le 1er juillet 1983 la décision de limiter aux hauts fonctionnaires, en vertu de la Loi, les pouvoirs de communiquer les renseignements, et ce pouvoir est délégué au Coordonnateur de la protection des renseignements personnels et au sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, auquel il est comptable. La Coordonnatrice du Secrétariat est responsable de l'application des articles 8(5) et 14 dans les seuls cas où il est décidé que l'accès doit être autorisé, et de l'article 15. En raison des responsabilités de plus en plus grandes que doit assumer le Coordonnateur, le plein pouvoir sera délégué à la coordonnatrice du Secrétariat en 1989-1990.

F) ENQUÊTES

Le Ministère n'a pas reçu de plaintes cette année, mais l'une des plaintes déposées l'année précédente au sujet de la pratique consistant à communiquer les listes des radioamateurs titulaires d'une licence a été résolue. Le Commissaire à la protection de la vie privée a rejeté la plainte.

G) DIVULGATIONS DE RENSEIGNEMENTS EN VERTU DE L'ALINÉA 8(2)(E)

Le Ministère a reçu trois demandes en vertu du paragraphe 8(2)(e) de la Loi sur la protection des renseignements personnels au cours de l'année financière.

Seul le Coordonnateur de la protection des renseignements personnels a été délégué les pouvoirs en vertu de ce paragraphe, mais en 1989-1990 ce pouvoir sera aussi délégué à la Coordonnatrice du Secrétariat.

H) FICHIERS INCONSULTABLES

Le Ministère n'a aucun fichier inconsultable.

I) UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à l'accent que le gouvernement a mis sur la protection de la vie privée dans sa réponse au rapport du Comité permanent de la justice, lequel a examiné l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, l'importance de la protection des renseignements personnels est toujours soulignée lors de nos séances d'information offertes à nos employés.

